

Compte-Rendu du Conseil municipal de CAMBREMER du 20 mai 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le vingt mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie FEREMANS, Maire. La séance est ouverte à 20 heures 30.

Nom	P	A	E	Pouvoir à
FEREMANS Sylvie	P			
HAMON-KLAASSEN Monique	P			
NEUVILLE Alain	P			
de LAURENS Vincent	P			
BLANCHARD Martine	P			
CANARD Sylvain	P			
CUMANT Hélène	P			
DESPORTES Jean-Pierre		A		
LE BARON Dominique	P			
MICHEL Yohann			E	Sylvie FEREMANS
LE CLANCHE Fanny	P			
MICHEL Cassandre	P			
SOLVE Sébastien	P			
MONIER Véronique	P			
HOULETTE Aurélien	P			
LECLERC Romain			E	Aurélien HOULETTE
SELLEM Chantal			E	Hélène CUMANT
DAIRIN Delphine	P			

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 14 puis 13

Nombre de conseillers votants : 17 puis 16

PREAMBULE

Désignation du secrétaire de séance

Monique HAMON-KLAASSEN est secrétaire de séance.

Ordre du jour

Délibérations

- Subventions aux associations
- Eclairage public : renouvellement de lampadaires
- Lutte contre le frelon asiatique
- Décision modificative n°1 : investissements 2025

Informations diverses,

Questions diverses.

Modification de l'ordre du jour

- Décision de préemption
- Aménagement de l'îlot Hermilly

Adoption de l'Ordre du jour ainsi modifié

Accord du Conseil à l'unanimité		
Nb de voix CONTRE : 0	Nb Abstention : 0	Nb de voix POUR : 17

Compte-rendu des conseils des 25 mars, 10 et 24 février 2025

Les comptes-rendus ont été diffusés

Accord du Conseil à l'unanimité		
Nb de voix CONTRE : 0	Nb Abstention : 0	Nb de voix POUR : 17

Décisions prises dans le cadre des délégations (depuis le 24 avril 2025)

- Délivrance de concessions 120 €
- Accepter dons et legs 8 000 € église de Saint Aubin
- Autoriser adhésion aux associations : adhésion ANDES 80.67 €

Subventions aux associations suite aux AOC

Les bénévoles des associations ont participé à l'accueil des 15 000 visiteurs de la 30^{ème} édition du Festival des AOC-AOP de Cambremer. Ce sont 384 heures de présence qui ont permis la gestion des parkings et des points verres ainsi que les sondages du public.

Les associations bénéficient d'une subvention complémentaire au prorata du temps donné pour un total de 7212€ répartis comme suit :

Association	Subvention
Être enchanté	373,50 €
AO2C	990,00 €
PHOTO Club	508,50 €
Asso EGLISE ST AUBIN	198,00 €
Comité des fêtes	976,50 €
Rayon Cambremérien	1 314,00 €
Asso St Denis (AESDC)	90,00 €
TENNIS Club	103,50 €
APE	135,00 €
Amicale POMPIERS	336,00 €
UCAE	639,00 €
HURLU	279,00 €
Plaisir de Lire	513,00 €
CHANT D'AILES	81,00 €
SCHNAUZERS in the Box	99,00 €
ASC - FOOT	576,00 €

Accord du Conseil
Nb de voix CONTRE : 0 Nb Abstention : 1 Nb de voix POUR : 16

Eclairage public : renouvellement de lampadaires

Dans le cadre de son programme R30, le SDEC propose le renouvellement de 20 lampadaires âgés de plus de 30 ans. Cette modification des luminaires entraîne le changement de 11 mâts.

Le coût global du projet est de 22 716.13 € HT

L'aide du SDEC pour les foyers de 30 ans et plus est de 60%.

La contribution de la commune s'élève donc à 9 086.45 € qui peuvent être financés par fonds de concours.

Madame le Maire sollicite du Conseil l'autorisation de signer l'acte d'engagement de ce projet.

Le Conseil municipal souhaite que soit pris en compte dans ces travaux la suppression de l'éclairage présent au lieu-dit le Nouveau Monde sur le RD 50 et le changement de la couleur des mats de vert vers gris RAL7035 (même couleur que celle choisie dans la descente du Cadran)

Les travaux devraient avoir lieu à l'automne

Accord du Conseil à l'unanimité		
Nb de voix CONTRE : 0	Nb Abstention : 0	Nb de voix POUR : 17

En complément, le Conseil municipal soulève le problème de l'insuffisance d'éclairage du foyer situé près de l'arrêt de bus de La Poste

Adhésion à la FREDON

Dans le cadre des arbitrages budgétaires nécessaires, l'agglomération n'a pas reconduit sa participation à la FREDON (Fédération Régionale de Lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles). Cette adhésion permettait de bénéficier de la liste des prestataires sélectionnés par la FREDON et des aides du département qui s'élèvent de 20% à 30% du montant de la destruction des nids secondaires de frelons asiatiques.

La commune dispose de deux choix :

- Poursuivre l'accompagnement des habitants par elle-même en s'appuyant sur une liste d'intervenants fournie par la CALN ou plus simplement avec les intervenants historiques avec lesquels elle travaille.
- Adhérer en direct à la FREDON qui propose exceptionnellement pour 2025 de conventionner directement avec les communes. Pour Cambremer, le montant de l'adhésion est de 345.45 €.

Mme le Maire demande au conseil de prendre position sur l'adhésion, ou non à la FREDON pour l'année 2025.

Le conseil après en avoir délibéré adopte l'adhésion à la FREDON.

Accord du Conseil à l'unanimité

Nb de voix CONTRE : 0 Nb Abstention : 0 Nb de voix POUR : 17

En complément, le Conseil propose de réfléchir à une approche différente de la lutte contre le frelon asiatique, la commission environnement pourrait travailler à ce sujet à partir de l'automne 2025.

Décision budgétaire modificative n°1

Investissements 2025

Plusieurs investissements non prévus au budget primitif ainsi que des réponses à des demandes de subventions conduisent un ajustement budgétaire.

Travaux supplémentaires église de St Aubin	2 628,07 €
Effacement de réseau rue du comice et du commerce	919,73 €
Effacement de réseau télécom rue du comice et du commerce	1 408,41 €
Effacement réseau électrique rue du comice et du commerce	5 209,79 €
Remplacement d'un chauffe-eau maison chanoine	853,60 €
Chauffe-eau logement au-dessus de la bibliothèque	1 136,52 €
Tronçonneuse élagueuse 303T	364,22 €
Téléphone pro	151,99 €
Audits énergétiques	11 348,57 €
Désherbeur mécanique motorisé	3 550,00 €
Débroussailleuse hydraulique	21 305,80 €
Enseigne de la salle de sport	685,00 €
Total	49 561,70 €

Fonctionnement 2025

De même, en fonctionnement, cette décision modificative intègre le montant attendu des dotations de l'état qui n'était pas connu au moment du vote du budget primitif ainsi que d'autres ajustements.

En conséquence, la décision modificative suivante est proposée :

		Dépenses			Recettes				
		Chap.	Article	Montant	Chap.	Article	Montant		
Fonctionnement	023	023	Virement à la section d'investissement	50 616,51 €	74	74111	Dotation forfaitaire des communes	372,00 €	
	63	635	Autres impôts, taxes et versements assimilés	37 959,00 €	74	741121	DSR des communes	10 409,00 €	
	65	6553	Service incendie	642,00 €	74	741127	DNP des communes	- 1 430,00 €	
	65	65888	Autres	- 73 233,02 €	74	741128	Autres composantes	- 3 502,00 €	
					74	744	FCTVA	148,31 €	
					74	7478	Participation Autres organismes	741,42 €	
					75	756	Libéralités reçues	8 000,00 €	
					77	773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 245,76 €	
TOTAL DEPENSES				15 984,49 €	TOTAL RECETTES				15 984,49 €
Investissement	16	1641	Emprunts en euros	2,00 €	021	021	Virement de la section de fonctionnement	50 616,51 €	
	20	203	Frais d'études, recherche, développement et frais d'insertion	11 348,57 €	13	1328	Autres	2 000,00 €	
	21	2131	Bâtiments publics	2 628,07 €					
		2151	Réseaux de voirie	7 537,93 €					
		2157	Matériel et outillage technique	25 220,02 €					
		2184	Matériel de bureau et mobilier	2 422,02 €					
	2188	Autres	3 457,90 €						
TOTAL DEPENSES				52 616,51 €	TOTAL RECETTES				52 616,51 €

Accord du Conseil à l'unanimité

Nb de voix CONTRE : 0 Nb Abstention : 0 Nb de voix POUR : 17

Décision de préemption

Une Déclaration d'intention d'aliéner est arrivée en mairie concernant un terrain situé près du centre-bourg. Madame le Maire présente au Conseil l'ensemble des éléments d'information liés à ces parcelles H24, H23 et H229.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal considère :

- que les parcelles concernées sont stratégiquement situées entre le centre-bourg et plusieurs équipements publics, notamment le stade communal et le cimetière, et qu'elles bénéficient d'un positionnement clé permettant d'assurer la continuité des espaces publics et de renforcer les liaisons douces ;
- que ces parcelles sont dépourvues d'accès direct à la voirie publique, et que leur desserte ne peut s'envisager qu'au travers de terrains déjà propriété de la commune,

ce qui en renforce la cohérence foncière et opérationnelle dans une perspective d'aménagement global ;

- que l'acquisition de ces terrains permettrait à la commune de constituer une réserve foncière en adéquation avec ses objectifs d'aménagement, de valorisation des mobilités douces et de développement d'équipements publics ou d'espaces à vocation événementielle.

Le Conseil Municipal décide de retenir comme motif de préemption :

Les parcelles concernées sont stratégiquement situées entre le centre-bourg et plusieurs équipements publics, notamment le stade communal des Perreaux. Elles bénéficient d'un positionnement clé, à proximité immédiate du cœur de bourg, et présentent un intérêt particulier pour la mise en œuvre de la politique communale d'aménagement.

L'acquisition de ces terrains permettra à la commune de constituer une réserve foncière en cohérence avec ses orientations d'aménagement et de développement et les projets communaux en cours.

Plusieurs projets d'intérêt général pourront y être développés :

- la création d'un cheminement doux reliant le centre-bourg aux équipements sportifs (terrain de football, tennis),
- l'aménagement de nouveaux équipements sportifs ou de loisirs,
- la requalification de l'aire de stationnement pour camping-cars,
- l'extension du cimetière communal
- la possibilité d'une extension future de l'ancien EHPAD,
- le maintien d'un espace enherbé à vocation polyvalente, notamment pour l'accueil de manifestations associatives et culturelles, telles que le festival des AOC-AOP de Cambremer.

En ce sens, la préemption répond à un objectif d'intérêt général et s'inscrit pleinement dans une logique de valorisation du lien entre le centre-bourg et ses équipements périphériques.

Pour mener à bien ce projet, le Conseil demande à Madame le Maire de :

- demander à l'agglomération Lisieux-Normandie de renoncer à son droit de préemption en faveur de la commune
- solliciter une aide juridique pour conforter sa délibération

Accord du Conseil à l'unanimité
Nb de voix CONTRE : 0 Nb Abstention : 1 Nb de voix POUR : 16

Départ d'un membre du conseil à 23h15.

Nombre de conseillers votants : 16

Aménagement de l'îlot Hermilly

Madame le maire rappelle l'historique des études sur l'aménagement de l'îlot Hermilly et les différentes réunions et étapes.

- Présentation du projet à l'ensemble des conseillers lors de 3 réunions en octobre 2023
- Scénario 3 acté mi-novembre 2023
- Juin 2024 délibération pour convention EPFN (Etablissement Public Foncier Normand)
- Fin 2024 : différentes visites ont été organisées par l'EPFN
- 17 janvier : visite de l'ABF (Architecte des bâtiments de France)
- Janvier, février suite des visites pour les différents chiffrages
- 2 avril visite de l'expert désigné par le tribunal Administratif
- Aujourd'hui, réunion de restitution du rapport d'avant-projet (AVP) par l'EPFN
- À suivre, dépôt du permis de démolir

Notamment, en juin 2024, le Conseil a pris deux délibérations pour la poursuite de l'aménagement.

- Autorisation de signature d'une Convention cadre de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à l'agglomération en vue du réaménagement de l'îlot Hermilly
- Autorisation de signature d'une Convention d'intervention de l'E.P.F.N. sur l'îlot Hermilly

Après notre délibération portant sur le conventionnement avec l'EPFN (Etablissement Public Foncier Normand), celui-ci travaille sur les travaux de démolition. Plusieurs visites de différents bureaux d'études ont eu lieu :

- Diagnostic amiante
- Diagnostic plomb
- Diagnostic HAP (sur enrobé : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)
- Diagnostic PEMD (Produit Équipement Matériaux Déchet) – Identification et quantification des matériaux à évacuer
- Diagnostic écologique

Deux visites ont eu lieu également avec les architectes ABF successifs qui ont émis des recommandations.

L'EPFN nous demande de finaliser les acquisitions en cours rue du Chanoine Lanier et de faire faire une évaluation de l'ensemble immobilier par les domaines avant cession par la commune à l'EPFN.

Le Conseil souhaite que la zone puisse être rendue accessible à la suite des travaux de démolition. Pour cela il est nécessaire qu'un nivellement soit réalisé. Normalement les parties démolies sont nivelées avec de la grave et les parties en terre restent en terre. Le conseil souhaiterait que la parcelle 227 (maison rue du Chanoine Lanier) soit, si possible, complètement en terre car le projet ne prévoit pas de reconstruction à cet endroit. La parcelle 228 (garage de la maison) sera elle nivelée avec de la grave.

De plus, le Conseil demande que soit étudiée la conservation des bois constituant la ferme qui sera supprimée au niveau de l'habitation du garage.

Accord du Conseil à la majorité
Nb de voix CONTRE : 0 Nb Abstention : 2 Nb de voix POUR : 14

Présentation des modifications RH pour septembre 2025 :

- Sur le temps méridien
- depuis que le temps périscolaire du midi (y compris la restauration scolaire) est agréé par la CAF, nous avons recruté 2 animateurs, ce qui porte à 8 le personnel intervenant sur le temps méridien (+2 ATSEM à partir de 13h)
- à la rentrée 2025-26, il faudra effectuer des remplacements : un agent qui faisait partie de l'encadrement du midi, du soir et assurait du ménage pour le centre de loisirs prend sa retraite et 2 animateurs, qui reprennent des études
- globalement les horaires restent les mêmes. Nous essayons de mutualiser avec le centre de loisirs pour rendre les offres plus attractives (les postes passeront de 12h à 24h30/semaine)
- Sur le temps scolaire : les effectifs augmentent pour l'instant, de 143 à 146 (17 PS). Il nous faut envisager de créer ½ poste d'équivalent ATSEM

Informations diverses

- La 30^{ème} édition du festival des AOC-AOP a accueilli 15000 visiteurs. Cette manifestation, gérée par l'agglomération Lisieux-Normandie, est un évènement majeur et historique de Cambremer.
- L'exposition du 80^{ème} anniversaire a suivi, inaugurée le 8 mai elle a reçu 450 visiteurs qui ont pu consulter les archives papiers, les documents sonores liés à l'histoire du village. Une exposition prêtée par les Archives Départementales du Calvados complétait l'exposition. Nous avons eu beaucoup de compliments. Un grand bravo à Sylvain et l'équipe qui l'accompagnait dans cette aventure.
- Cette année la commune prend en charge le coût du stand APE aux AOC pour un montant de 1 301 euros (2 tentes, supp 3 tables, 4 électricité)
- Point sur les inscriptions à l'école : 146 inscrits pour l'instant (24.3 élèves par classe)
- Point Consultation RD 50 : La consultation a été envoyée à 3 bureaux d'étude, la réponse est attendue pour le 3 juin 12h.
- Hall des Perreaux : Le Permis de Construire est déposé ainsi que le dossier spécifique ERP (Etablissement Recevant du Public)
- Point sur le projet Bibliothèque : des ateliers de consultation publique sont organisés le 21 mai 2025
- Rendez-vous fleurissement : 27 mai

Questions diverses

- Dominique s'étonne du tas de déchets verts sur le terrain communal à proximité de la déchetterie.
- Cassandre demande pourquoi la table de pique-nique de Grandouet n'est plus à son emplacement. Elle a été volée.
- Véronique remarque que le portillon de l'aire de jeu ne ferme pas.
- Sylvain : Les néons de la salle des délibérations ne fonctionnent pas – faire intervenir l'entreprise qui a fait le relamping.
- Sébastien demande si, sur les 146 élèves, les enfants des exilés sont comptés. Ils sont comptés car ils seront présents à la rentrée.
- Sébastien demande si la place PMR peut être uniquement dévolue aux heures d'ouverture de la maison France Service, la mise en place de ce stationnement a enlevé une place de stationnement. Une place supplémentaire peut être retrouvée en enlevant la place PMR du petit parking de la rue du Cadran.
- Martine demande si un marquage au sol est prévu pour les signalétiques de vitesse. Un marquage sur la limitation de vitesse sera mis en place rue du Cadran en même temps que la modification de la circulation.
- Alain informe que M. D. affirme que le mur mitoyen au terrain de l'école lui appartient.